

Vaccinations pour être protégée pendant une grossesse

Protection des femmes contre les risques de rubéole, rougeole, oreillons et varicelle pendant la grossesse.

La rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle sont des maladies virales très contagieuses qui se transmettent au travers de gouttelettes produites par l'éternement ou la toux. Ces gouttelettes invisibles sont en suspension dans l'air que l'on respire dans les endroits peuplés comme les écoles, les transports publics ou les magasins. En l'absence de vaccination, pratiquement tout le monde attrape donc ces maladies un jour à l'autre.

Ne pas être vaccinée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle est particulièrement dangereux pendant la grossesse.

- **La rubéole** passe le plus souvent inaperçue, si bien que la personne malade ne sait pas qu'elle contamine son entourage. Or, la rubéole est souvent très grave pour les bébés des femmes enceintes qui ne sont pas encore vaccinées: le virus peut les infecter et provoquer une fausse couche ou des malformations graves (malformation cardiaque, cécité, surdité, retard mental, etc.), voire mortelles. Le risque de complications est particulièrement élevé pendant le premier trimestre de la grossesse et ne cesse qu'après la 20^e semaine.
- **La rougeole** pendant la grossesse présente également un risque accru d'avortement spontané et d'accouchement d'un enfant mort-né ou prématuré. Elle ne provoque pas de malformations fœtales mais peut mettre la vie de la future mère en danger en provoquant une pneumonie ou une encéphalite.
- **Les oreillons** peuvent également augmenter le risque d'avortement spontané. Ils sont néanmoins surtout craints par les hommes, puisque le risque d'infection des testicules est très élevé (25 à 50%) en cas d'oreillons après la puberté.
- **La varicelle** contractée pendant la grossesse fait courir des risques sérieux à la mère et à l'enfant. Cette maladie entraîne chez l'adulte, et tout particulièrement chez la femme enceinte, des complications beaucoup plus fréquentes que chez l'enfant (par exemple pneumonies, surinfections bactériennes, méningite ou encéphalite). Une varicelle pendant la première moitié de la grossesse peut provoquer une varicelle congénitale avec des atteintes graves de la peau, des os, des yeux et du cerveau. Une varicelle attrapée par la mère juste avant ou juste après l'accouchement peut provoquer une varicelle du nouveau-né, avec un risque de décès allant jusqu'à 30%.

Être vaccinée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle avant une grossesse protège donc la mère et l'enfant pendant toute la grossesse de risques pouvant être graves. En plus, cela permet à la mère de donner ses anticorps à son bébé et donc de le protéger pendant les premiers mois de sa vie, en attendant qu'il soit assez grand pour être lui-même vacciné.

Ne pas être vaccinée avant une grossesse, c'est faire prendre des risques à la mère et à l'enfant.

Bien que plus de 8 enfants sur 10 soient vaccinés, les virus de la rougeole, de la rubéole et des oreillons sont tellement contagieux qu'ils circulent encore en Suisse et provoquent régulièrement des épidémies de plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de cas. En cas d'épidémie, ce sont les

personnes non vaccinées qui attrapent ces maladies et sont exposées à des complications parfois graves, voire mortelles. Il n'y a malheureusement aucun médicament efficace contre la rougeole, la rubéole ou les oreillons. Le virus de la varicelle est tellement contagieux que pratiquement tout le monde l'attrape un jour. A l'âge adulte, la varicelle nécessite fréquemment une hospitalisation et le risque de complications pulmonaires ou neurologiques est élevé. Bien qu'il existe un traitement médicamenteux contre la varicelle, il n'est pas suffisant pour garantir l'absence de complications éventuellement graves pour la mère et son enfant.

Comment savoir si je suis protégée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle?

Il est très important que toute femme ayant un projet de grossesse vérifie avant d'être enceinte qu'elle est bien protégée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle, en faisant vérifier son carnet de vaccination par son médecin. Dans le doute, ou en l'absence de carnet de vaccination, il faut considérer que la femme n'est pas protégée. Les personnes qui sont certaines d'avoir déjà eu la varicelle sont protégées à vie. En cas de doute, une prise de sang mesurant les anticorps contre la varicelle permet de déterminer si une vaccination est nécessaire – ou non – pour assurer la protection.

Les vaccins contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et contre la varicelle.

Pour diminuer le nombre de piqûres nécessaires, la vaccination contre la rubéole, la rougeole et les oreillons est combinée dans un même vaccin appelé ROR. Le vaccin contre la varicelle est disponible séparément. Ces vaccins contiennent des virus qui ont été affaiblis en laboratoire jusqu'à ne plus être capables de provoquer des maladies. Ils contiennent donc des virus vivants atténués, capables de mimer l'infection naturelle sans en déclencher les symptômes et de déclencher des défenses immunitaires efficaces et persistantes. Ces vaccins contiennent des traces d'antibiotique (néomycine) et de cellules qui sont utilisées pour leur production, ainsi que diverses substances stabilisatrices. Ils ne contiennent ni mercure ni aluminium.

La vaccination ROR est très efficace: après les deux doses de vaccin recommandées, plus de 95% des personnes sont protégées contre la rougeole et la rubéole et environ 75-90% contre les oreillons. Deux doses de vaccin contre la varicelle protègent à 80% contre toutes les formes de varicelle et à 95% contre les varicelles graves ou compliquées. Ainsi, lors de contact avec un malade, la plupart des personnes vaccinées ne feront pas de varicelle. Les autres présenteront une forme atténuée: elles auront moins de fièvre, moins de boutons et guériront plus rapidement que si elles n'avaient pas été vaccinées.

La vaccination contre la rubéole, la rougeole et les oreillons nécessite un total de 2 doses de vaccin ROR administrées à au moins 4 semaines d'intervalle. Celle contre la varicelle nécessite aussi 2 doses de vaccin, à au moins 4 semaines d'intervalle. Si une vaccination ROR ou varicelle a été commencée pendant l'enfance ou l'adolescence, il suffit de la compléter avec la deuxième dose. Il est possible de bénéficier d'un vaccin ROR même si la personne a déjà eu une ou deux des trois maladies et possède des anticorps contre l'une ou l'autre des infections: seul le(s) vaccin(s) nécessaire(s) stimulera(ont) la production d'anticorps manquants. Si nécessaire, les vaccins ROR et varicelle peuvent être faits en même temps, mais en étant injectés à deux endroits différents.

Quel est le meilleur moment pour se faire vacciner?

Les vaccins ROR et varicelle contenant des virus vivants, ils sont par précaution contre-indiqués pendant la grossesse. Toute femme non enceinte dont la protection contre ces quatre maladies n'est pas suffisante devrait recevoir le plus vite possible les vaccinations manquantes, **en évitant une grossesse pendant un mois après chaque vaccin**. Si une grossesse est déjà en cours, il est malheureusement trop tard pour pouvoir bénéficier de la protection par les vaccinations. Votre médecin pourra effectuer des contrôles des anticorps présents dans le sang pour identifier une éventuelle infection pendant la grossesse. Mais il faudra attendre après l'accouchement pour pouvoir bénéficier des vaccinations manquantes.

Effets indésirables des vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle.

Les vaccins ROR ont été développés de façon à avoir la meilleure efficacité et la meilleure tolérance possibles. Une réaction à l'endroit de la piqûre est possible, mais rare. Environ 1 personne sur 10 réagit avec de la fièvre, parfois (2 à 4 personnes sur 100) avec des plaques rouges sur la peau ou un gonflement des glandes salivaires. Lorsque ces réactions surviennent, elles apparaissent environ 7 à 12 jours après la vaccination. Le vaccin ROR peut provoquer une baisse transitoire du nombre des plaquettes sanguines (environ 1 personne sur 30'000), avec un risque de saignements (hématomes sous la peau en particulier); cette complication survient beaucoup plus rarement après la vaccination que lors d'une infection par les virus de la rougeole ou de la rubéole. Une inflammation des articulations, très rare chez l'enfant, peut survenir après la vaccination ROR des femmes. Les douleurs articulaires disparaissent habituellement en deux semaines. Les effets indésirables graves sont extrêmement rares (moins de 1 par million de vaccinations). La vaccination contre la varicelle est généralement bien supportée. Une rougeur et une sensation douloureuse peuvent apparaître à l'endroit de l'injection (1 personne sur 3 à 5), mais elles disparaissent rapidement. Une poussée de fièvre (1 personne sur 10 à 20) ou quelques boutons de varicelle (1 personne sur 20 à 25) peuvent apparaître entre le 7^e et le 21^e jour suivant l'injection. Les autres effets indésirables (pneumonie par exemple) sont extrêmement rares. D'autres problèmes ont été rapportés après ces vaccinations, mais si rarement (moins de 1 par 100'000 ou 1 par million de vaccinations) qu'il est difficile de dire si les vaccins sont en cause ou non. Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.

Tampon du médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Contre-indications aux vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle.

Toutes les personnes en bonne santé peuvent être vaccinées avec les vaccins ROR ou varicelle. En cas de maladie bénigne, il suffit de retarder la vaccination de 1 à 2 semaines. La vaccination doit être évitée chez les femmes enceintes, chez les malades dont le système immunitaire est déficient ou chez ceux qui prennent un traitement immunosuppresseur (cortisone en particulier). La deuxième dose de vaccin est contre-indiquée chez les personnes ayant fait une forte réaction allergique à la première dose (environ 1 cas par million de vaccinations). Si vous avez un doute, parlez-en à votre médecin.

Coût des vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle.

La vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, et la vaccination des adolescents et jeunes adultes contre la varicelle sont considérées comme tellement importantes par les autorités de santé que leurs coûts sont pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire.

Votre médecin vous recommande de vous protéger et de protéger votre futur bébé contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la varicelle.

La vaccination contre la rougeole est recommandée dans tous les pays du monde. Seuls les pays assez riches peuvent par contre offrir une vaccination combinée rougeole, oreillons et rubéole et une vaccination contre la varicelle. Votre médecin vous recommande de vérifier votre protection vaccinale et de vous faire vacciner si nécessaire, pour votre bien-être et celui de votre enfant. N'hésitez pas à en discuter avec lui: il répondra volontiers à vos demandes. C'est aussi l'occasion de vérifier si vous êtes suffisamment protégée contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite et l'hépatite B.

Compléments d'information:

Vous trouverez également plus d'informations sur la vaccination en général à l'adresse www.infovac.ch ou www.sevacciner.ch.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat: décembre 2007

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
Fax: +41 (0)31 325 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande: **311.266.f**

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccinations, Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat: +41 (0)31 323 87 06, fax secrétariat: +41 (0)31 323 87 95
E-mail: info@cfv.ch, Internet: www.cfv.ch